



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/443
15 novembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

368ème séance plénière

PC Journal No 368, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 443
BUDGET POUR LA REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL DE 2001
A BUCAREST

Le Conseil permanent,

Agissant conformément au projet de budget pour la Réunion du Conseil ministériel de 2001 présenté par le Secrétaire général le 2 novembre 2001 (PC.IFC/120/01),

Agissant aussi conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier (DOC.PC/1/96) qu'il a approuvé le 27 juin 1996,

Rappelant que la neuvième Réunion du Conseil ministériel se tiendra à Bucarest les 3 et 4 décembre 2001 (PC.DEC/410),

Approuve un budget d'un montant de 490 200 EUR pour la Réunion du Conseil ministériel de 2001 à Bucarest. Le budget sera exécuté conformément au projet présenté par le Secrétaire général le 2 novembre 2001 (PC.IFC/120/01) ;

Décide que les dépenses liées à la Réunion du Conseil ministériel de 2001 à Bucarest devraient être financées par des réaffectations budgétaires ;

Demande que, conformément à l'Article 2.09 du Règlement financier, le Secrétaire général lui présente des propositions le 30 novembre 2001 au plus tard. Les propositions de réaffectation de ressources présentées par le Secrétaire général seront prises en compte dans les propositions d'ajustement du budget de 2001 en fin d'année, conformément au Règlement financier.